

## Communiqué février 2018

## « L'UNSA : 1ère force syndicale signataire du protocole »

## DSAC : une reconnaissance attendue des personnels administratifs B et C titulaires d'une licence de surveillance

Lors du dernier Comité de Suivi du Protocole (CSP) du 24 janvier 2018, l'UNSA-Administratifs a réclamé une réunion conclusive au sujet de la reconnaissance des personnels administratifs B et C titulaires d'une licence de surveillance. Cette réunion s'est tenue le jeudi 22 février 2018, à Farman.

Au terme des échanges avec l'administration un accord a été trouvé : le versement d'un montant de <u>75 € mensuels</u> se fera pour les agents détenteurs d'une <u>licence de surveillance de niveau 2</u> et de <u>55 € mensuels</u> pour les agents détenteurs d'une <u>licence de surveillance de niveau 1</u>.

Depuis plusieurs mois, l'UNSA-Administratifs ne cessait de réclamer l'application de cette mesure protocolaire tant attendue par les personnels concernés. Que ceux-ci se rassurent, même si ce dossier a trainé en longueur, la date d'application rétroactive de la mesure reste inchangée, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

L'UNSA-Administratifs félicite très chaleureusement ses collègues administratifs B et C de la DSAC qui voient dans l'aboutissement de cette mesure tant attendue, un juste retour de leur investissement personnel au service des métiers de la surveillance.